

Conditions générales de vente

ASBL Centre de Jeunes d'Antoing – Activités, stages & billetterie Billetweb

Numéro d'entreprise : BE0452858554

Siège social : Rue du Burg 36, 7640 Antoing, Belgique

1. Identité de l'organisateur

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent aux activités, stages et sorties (ci-après « Activités ») organisés par l'**ASBL Centre de Jeunes d'Antoing**, association sans but lucratif, dont le siège social est situé au **36, rue du Burg – 7640 Antoing**, inscrite sous le numéro **BCE 0452858554**.

2. Objet

Les présentes CGV définissent les conditions d'inscription, de paiement, d'annulation et de participation aux activités proposées par l'association à destination de jeunes âgés de **12 à 26 ans**.

Toute inscription à une activité **implique l'acceptation sans réserve** des présentes CGV.

3. Public concerné

Les activités sont principalement ouvertes aux jeunes de 12 à 26 ans. L'acheteur est tenu de **respecter la tranche d'âge requise** pour l'inscription aux activités.

Pour les participants mineurs :

- l'inscription doit être effectuée par un **parent ou représentant légal** ;
- le représentant légal garantit l'exactitude des informations fournies ;
- le représentant légal est **solidairement responsable** du paiement des sommes dues.

Le représentant légal est également responsable en cas de manquement aux présentes CGV par le participant mineur.

4. Modalités d'inscription

L'inscription aux activités s'effectue via la billetterie mise à disposition par l'association, en ligne sur notre site internet <https://www.mjantoing.be/pages/boutique-2/> ou sur place).

L'inscription est considérée comme définitive uniquement après :

- validation du formulaire d'inscription ;
- éventuellement de la réception du **paiement complet et/ou partiel**.

L'association se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription incomplète ou non payée ainsi que **les inscriptions ne respectant pas la tranche d'âge** de l'activité.

L'association se réserve le droit de refuser l'inscription d'un jeune à une période de vacances en cas de dette.

Le billet électronique généré par Billetweb est **nominatif** et non transférable, et donne droit à une seule participation à l'activité spécifique pour laquelle il a été acheté.

5. Tarifs

Les prix des activités sont indiqués en **euros**, toutes taxes comprises lorsqu'elles sont applicables.

L'association se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Le tarif applicable est celui en vigueur au moment de l'inscription.

La tarif indiqué sur la billetterie est le tarif "membre". Le tarif "non-membre" est consultable activité par activité via le petit (I) informatif à côté de chacune d'entre elles

6. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue selon les moyens indiqués sur la billetterie (carte bancaire, virement, espèces, etc.).

Sauf mention contraire, le paiement doit être effectué **en totalité le dernier jour de l'activité du jeune**.

7. Retard de paiement et non-paiement

7.1 Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance est considérée comme impayée.

Conformément à la législation belge, un **premier rappel gratuit** sera adressé au participant ou à son représentant légal en cas de retard de paiement. Ce premier rappel gratuit est uniquement envoyé par email via notre adresse mjantoing@gmail.com et sur l'adresse email de l'acheteur.

7.2 Frais en cas de non-paiement persistant

À défaut de paiement dans le délai mentionné dans le rappel gratuit, l'association pourra réclamer, sans nouvelle mise en demeure :

- des **intérêts de retard** calculés au taux légal en vigueur avec un montant forfaitaire de 7,50€ pour les frais postaux ;
- une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement**, plafonnée comme suit :
 - 20 € si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 € ;
 - 30 € si le montant est compris entre 150,01 € et 500 € ;
 - 65 € si le montant est supérieur à 500 €.

Ces montants sont conformes aux dispositions légales belges applicables aux dettes des consommateurs.

7.3 Suspension ou annulation

En cas de non-paiement total ou partiel, l'association se réserve le droit :

- de **suspendre l'accès** du jeune à nos activités ;
 - ou **d'annuler l'inscription**, sans remboursement des sommes déjà versées.
-

7.4 Frais bancaires

Les frais bancaires liés à un rejet de paiement ou à un paiement refusé sont à charge du participant ou de son représentant légal.

8. Droit de rétractation

Conformément au Code de droit économique belge, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services liées à des activités de loisirs fournies à une date ou selon une période déterminée.

En conséquence, **aucun remboursement ne pourra être exigé** après l'achat, sauf disposition légale contraire ou application de l'article 9.

9. Annulation et remboursement

9.1 Annulation par le participant

Toute annulation doit être communiquée par écrit, uniquement par email à notre adresse mjantoing@gmail.com. Nous conseillons vivement d'accompagner cet email d'un message vocal sur notre répondeur au 069/44.39.66

Sauf mention contraire :

- aucune annulation ne donne lieu à remboursement sauf si l'association n'est pas perdante ;
 - un avoir ou un report peut être accordé à titre exceptionnel, sans obligation pour l'association.
-

9.2 Annulation par l'association

L'association se réserve le droit d'annuler une activité notamment en cas de :

- nombre insuffisant de participants ;
- force majeure ;
- empêchement imprévu des encadrants.

Dans ce cas, les sommes versées seront **intégralement remboursées**, sans indemnité complémentaire.

10. Déroulement des activités et discipline

Les participants s'engagent à respecter :

- les consignes de sécurité ;
- les règles de fonctionnement ;
- les autres participants et les encadrants ;
- **La tranche d'âge des activités.**

Tout comportement inapproprié, dangereux ou perturbateur peut entraîner l'**exclusion** du participant, sans remboursement.

11. Responsabilité

L'association ne peut être tenue responsable :

- de la perte, du vol ou de la détérioration d'effets personnels (y compris les lunettes) ;
- des dommages résultant du non-respect des consignes données.

La responsabilité de l'association est limitée aux dommages résultant d'une faute prouvée dans l'organisation de l'activité.

12. Assurance

Les participants doivent être couverts par une **assurance responsabilité civile personnelle**.

L'association dispose des assurances légalement requises pour l'organisation de ses activités.

13. Droit à l'image

Sauf opposition écrite préalable, l'association est autorisée à utiliser les images (photos ou vidéos) prises lors des activités à des fins de communication et de promotion.

Pour les participants mineurs, l'autorisation du représentant légal est réputée acquise lors de l'inscription, sauf refus exprès.

14. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion des inscriptions et des activités.

Elles sont traitées conformément au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

15. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au **droit belge**.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.